



LA RETRAITE

À 60 ANS À TAUX PLEIN

oui tout de suite !

Le projet présenté par le gouvernement est marqué par la poursuite des réformes régressives de la droite avec l'augmentation de la durée de cotisation, le recul de fait de l'âge réel de départ, aucune remise en cause des autres dispositions des réformes précédentes, donc une diminution des pensions. Il n'y a pas le retour à l'âge ouvrant droit au départ en retraite à 60 ans !

Les quelques mesures annoncées concernant l'apprentissage, le compte pénibilité, les années d'études doivent être précisées avant de pouvoir les considérer comme positives, mais elles ne compenseront pas la poursuite de l'augmentation de la durée de cotisation.

Concernant le financement, le ministre des Finances a vendu le morceau lors de l'université du Medef : l'augmentation de la cotisation employeurs sera compensée, et au-delà, par une baisse des cotisations employeurs de la politique familiale. Le financement n'est donc pas partagé, seuls les actifs et les retraité-e-s vont payer !

Il s'agit de choix de société. Nous portons une exigence de justice sociale avec la sécurisation du parcours de vie de la naissance à la mort et un financement, intergénérationnel et solidaire, s'appuyant sur les richesses créées par le travail.

Le chômage, la précarité font qu'il est de plus en plus difficile d'espérer partir avec une retraite à taux plein dans le système actuel. Le recul de l'âge de départ et l'allongement du nombre d'années de cotisation ne feront qu'aggraver la situation. Lors du conflit de 2010, le mouvement social a imposé le concept de régime par répartition. Pour autant, la répartition ne suffit pas. Il est déterminant de réaffirmer notre attachement à la retraite par répartition à prestation définie !

Nous considérons que 60 ans est la bonne limite pour partir en retraite, pour avoir une nouvelle vie sociale et personnelle. La vie ne doit pas être uniquement liée au rapport au travail. C'est une bataille idéologique que nous voulons mener avec détermination... Il est donc urgent de remettre en cause les réformes depuis 1993 et d'imposer le départ à 60 ans à taux plein.

L'appel des 14 organisations de jeunesse pour la retraite confirme que c'est bien une question pour les jeunes. Le taux de fécondité actuel en France garantit la présence de cotisant-e-s en nombre suffisant pour les prochaines années. Les jeunes ont droit à la retraite, c'est légitime et c'est possible !

Une idée d'avenir ? Oui, cette belle idée de la retraite, inventée par Ambroise Croizat et actualisée par le mouvement social, est plus que jamais d'avenir. Notre pays en a les moyens !

Oui, **partir en retraite à taux plein à 60 ans, c'est l'avenir !**



« On nous casse la tête avec le coût du travail, avec les cotisations sociales alors que les banques et les actionnaires pompent le double en prélèvement financier. Ce qui ruine nos retraites, c'est le coût du capital. »

Pierre Laurent, Fête de l'Humanité - 16/09/2013

« La cotisation sociale est une question fondamentale pour le financement de la Sécurité sociale et en particulier pour la retraite. Je rappelle que, lors de la création de la Sécurité sociale, c'est ce type de financement qui a été choisi. ... La cotisation s'est révélée la forme la plus adéquate parce qu'elle était prise sur la création de la richesse par le travail salarié, et le capital a dû donc concéder, certes de mauvaise grâce, cela dans le prix de la force de travail. C'est donc un salaire socialisé incontestablement. »

Bernard lamirand, animateur du comité d'honneur national Ambroise-Croizat.

Tribunes - *Humanité* - 12/6/2013

« [...] la volonté du gouvernement, sur cette réforme des retraites, est d'aller vite et de limiter le temps du débat.... C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu l'abandon du temps contraint. Ainsi, nous pourrions décortiquer cette loi, article par article, montrer ses dangers pour notre système de retraite. Nous déclinons notre propre projet de loi en amendements pour montrer que d'autres choix sont possibles. Nous proposerons de taxer le capital et les profits, de moduler l'impôt sur les entreprises en fonction de leurs investissements dans l'emploi, les salaires. Enfin, nous entendons être le relais et nous nourrir du mouvement social et des organisations de jeunesse qui veulent changer ce projet de loi. »

André Chassaigne, député PCF-Front de gauche.
Propos recueillis par Max Staat-*Humanité*-19/9/2013

« Les jeunes, premières victimes de cette réforme des retraites : « Michel Sapin... nous dit qu'il faudrait attendre 10 ou 15 ans pour voir une amélioration. Pourtant, le patronat a-t-il eu besoin d'attendre ses chèques en blanc ? ...Le fait de n'avoir ni emploi ni retraite sera-t-elle bientôt notre seule certitude ? Pas question. »

Nordine Idir, secrétaire général du *Mouvement des jeunes communistes de France*

« Dans les propositions que nous avons formulées, nous rappelons que 200 milliards d'€ d'aides sont distribués aux entreprises – 180 milliards auxquels il faut rajouter cette année 20 milliards liés au crédit d'impôt compétitivité-emploi – sans que l'on puisse en mesurer l'efficacité. J'ai d'ailleurs été satisfait de voir que Pierre Gattaz* lui-même reconnaît que, sur ces 200 milliards, il y en a 100 dont l'efficacité peut être discutée maintenant. »

* président du MEDEF, *Mouvement des entreprises de France*

« [...] l'obligation de cotiser 43 annuités pour profiter d'une retraite à taux plein, est une attaque sans précédent contre les étudiants et contre tous les jeunes. En effet, les étudiants accèdent en moyenne à l'emploi stable à 26 ans : le gouvernement nous oblige donc à prendre notre retraite...à 69 ans, dans la douleur et dans la peine. »

Hugo Pompougnac, secrétaire national de l'*Union des étudiant-e-s communistes*

UN PROJET DANS LA LIGNÉE

des contre réformes de la droite

Le projet de loi transmis le 5 septembre ne comporte pas de différences significatives avec les mesures annoncées le 27 août et exposées dans le dossier de presse du Premier ministre.

Il comporte l'allongement de la durée de cotisation, la non remise en cause des contre réformes de droite, une ponction sur le montant des pensions des retraité-e-s.

Par contre, il renforce le sentiment que les « avancées » sur lesquelles le gouvernement communique ont très peu de consistance. Concernant l'égalité femmes/hommes, les mesures paraissent largement fallacieuses, et réduites à la prise en compte des congés maternité. Pour la pénibilité, « l'usine à gaz » pourrait accoucher d'un souris et le secteur public est exclu de tout dispositif. De même pour les mesures en faveur des jeunes (rachat d'années d'études au lieu de prise en compte pour la retraite). La logique de régime unique est très présente dans le texte.

D'autre part, le renvoi à de nombreux décrets autoriserait une évolution vers des conditions plus restrictives, sans avoir à changer la loi (pénibilité...).

Le projet met en place un comité de surveillance des retraites. Ce comité est composé de 5 experts nommés par le gouvernement. Ce comité remet un rapport annuel avant le débat parlementaire sur le projet de loi de Finances, et exprime des recommandations. Le rapport du comité suit le rapport annuel du COR, qui sera plus technique : c'est le comité de surveillance qui est l'instance d'analyse politique du système de retraite.

En clair, ce comité antidémocratique d'experts a non seulement en charge le suivi du dispositif de pénibilité du privé, mais aussi la comparaison entre les régimes de retraite et le suivi de l'ensemble des dispositifs de départ anticipé, c'est-à-dire ceux des régimes spéciaux et de la Fonction publique.

Les attaques contre les régimes de retraite des fonctionnaires et le « service actif » ne sont donc potentiellement que parties remises.

Ce dispositif induit qu'il n'y aurait plus de temps de négociation ni même de débat parlementaire à l'avenir.

Le report du 1er avril au 1er octobre de la date d'augmentation des retraites est une ponction directe sur le pouvoir d'achat des retraité-e-s.

Ce projet de loi n'est pas une réforme de gauche.



LES PROPOSITIONS DU PCF

de vraies alternatives un choix de société

- Une réforme juste et efficace basée sur la sécurisation de l'emploi et de la formation, du parcours de vie de la naissance à la mort, permettant à chacun de pouvoir partir à 60 ans avec une pension à taux plein correspondant à une période allant de 18 à 60 ans. Durant cette période, il y aura les cotisations liées à l'emploi salarié, celles des périodes de non travail avec la sécurisation des parcours professionnels, la validation des périodes d'études, les cotisations liées à l'allocation d'autonomie et de formation de la jeunesse. Il s'agit de valoriser la période de 18 à 60 ans pour assurer le taux plein à 60 ans.
- Il faut bannir la précarité, poser la question du développement de l'emploi, de l'augmentation des salaires, de la titularisation et du maintien du statut dans la fonction publique, de l'arrêt du temps partiel subi.
- Il faut poser l'obligation de l'égalité de salaires femmes et hommes.
- Résoudre enfin la question de la pénibilité et de l'entrée au travail précoce (avant 18 ans) qui doit se traduire par un départ anticipé en retraite et une responsabilisation des employeurs dans le financement.
- Une retraite par répartition avec une indexation des pensions sur les salaires, et non sur les prix, aucune pension n'étant inférieure au SMIC.
- Abrogation des réformes Balladur et Fillon avec suppression des décotes et retour aux dix meilleures années comme référence pour les salariés du secteur privé et au six derniers mois pour le secteur public. Validation des années d'études dans les trimestres de cotisation.
- Développer la prévention, améliorer les conditions de travail afin d'arriver à la retraite en bonne santé.
- Le développement des services publics en direction des personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une vie sociale dans la dignité.

Emploi, salaires, conditions de travail

100 000 chômeurs en moins, cela représente 1,5 milliard d'euros de recettes nouvelles, d'où l'urgence de la construction d'un nouveau système visant à sécuriser et à développer l'emploi et la formation.

- 1 % de masse salariale en plus, cela représente 2 milliards d'euros de recettes nouvelles pour la Sécurité sociale. D'où l'urgence des luttes pour relever les salaires dans la valeur ajoutée.
- 1 point de croissance du PIB représente 2 milliards de ressources supplémentaires pour la Sécu dont 1/3 pour les retraites.
- Sur une base de revenus financiers de 317,9 milliards d'euros en 2010, on pourrait dégager, en les soumettant aux taux actuels de la cotisation patronale :
 - 41,645 milliards pour la maladie (13,1 %)
 - 30 milliards pour la retraite (9,9 %)

Dehors la finance, l'Humain d'abord !

DES CHIFFRES

30

C'est, en milliards d'€, le montant des exonérations de cotisations sociales patronales qui pourraient être récupérées et qui pénalisent actuellement l'activité productive d'investissement sans contrôle et sans résultat sur l'emploi.

20

C'est en milliards le besoin de financement des retraites soit 1 % du produit intérieur brut.

25

C'est, en milliards d'€, la mise à contribution des revenus financiers aux taux de cotisations patronales qui pourrait être prise pour financer les retraites. Actuellement, ils sont exonérés de toutes cotisations.

46

C'est le pourcentage des départs en retraite qui se font avec le **minimum de pension de 628,99€**.

Humanité - 3/6/2013

52

C'est, en milliards d'€, ce que rapporterait la mise en œuvre de l'égalité salariale hommes/femmes à la Sécu. Actuellement, les différences de salaires hommes/femmes sont évaluées à 25%.

43

C'est la durée, en années de cotisation, équivalente à 172 trimestres, que veut obtenir le gouvernement soit 1 trimestre supplémentaire tous les 3 ans à partir de 2020. Cette mesure rendra purement virtuel, pour beaucoup, l'âge légal de départ de 62 ans. Au final, cela se soldera pour les futurs retraités par des pensions amputées.

1,5

C'est, en milliards d'€, les cotisations supplémentaires qu'apporterait l'emploi de 100 000 chômeurs.

1

C'est, le % d'augmentation des salaires qui correspond à 2 milliards de cotisations en plus pour la Sécu.

7

C'est, en nombre d'années, l'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre. (Source : INSEE, CNAV, COR)

Humanité - 3/6/2013



3 QUESTIONS À Catherine Mills

économiste de la protection sociale

le PLFSS 2014, obsession de l'équilibre comptable et réformes structurelles de régression de la Sécurité sociale



👉 Quelles sont les caractéristiques du PLFSS 2014 ?

Le texte est marqué par l'obsession de l'équilibre des comptes avec une très lourde réduction des dépenses et un report du financement sur les ménages. Le souci prioritaire est de ne pas peser sur la compétitivité des entreprises en organisant des réformes structurelles particulièrement graves contre notre modèle social.

Le projet affirme qu'une politique active de solidarité ne peut être construite durablement à crédit, il est prétendu, que le

modèle de protection sociale devrait être « financièrement durable ».

👉👉 Quelles en seront les conséquences ? ?

- La réforme des retraites au cœur de l'austérité. Dès 2014, il s'agirait de réaliser plus de 2,5 milliards d'économies sur cette branche report au 1er octobre 2014 de l'indexation des pensions, hausse de 0,15 point des cotisations patronales et salariales. Le déficit de la branche devrait être réduit à 1,2 milliards contre 3,3 en 2013.

- Une prétendue « rénovation » de la politique familiale au détriment des familles.

On prétend assurer la pérennité de la branche famille à partir d'un effort d'économies et affirmant rendre la politique familiale plus « juste ». En réalité cette pseudo modernisation tourne le dos aux exigences d'une politique moderne et efficace.

La modulation de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant vise à un ciblage sur les seuls plus modestes. L'uniformisation du montant du complément de libre choix d'activité se fera au détriment des couples biactifs et sera contreproductive pour le travail des femmes.

La majoration du complément familial et de l'allocation de soutien familial est conjuguée avec le plafonnement de

l'avantage fiscal découlant de la présence d'enfants au foyer (quotient familial en affichant que cela bénéficierait intégralement à la branche famille).

La baisse de la cotisation patronale pour la branche famille (0,15 point sur 5,4 points) sera organisée avec transfert du financement de cette branche sur les ménages et il est bien hypocrite d'affirmer que cela serait intégralement compensé à la branche.

- Un nouveau tour de vis historique pour les dépenses de santé.

C'est la poursuite de la politique de restructuration de l'offre de santé, c'est-à-dire de la fermeture des hôpitaux et des services pour prétendre réaliser des économies. Certes, on préconise le renforcement des soins de premier recours et l'adaptation des modalités de financement des établissements de santé, mais sans sortir fondamentalement de la T2A. C'est un nouveau tour de vis historique qui se prépare sur les dépenses de santé puisque les économies sur les dépenses de santé représenteraient la moitié du plan global d'économies.

👉👉👉 Peut-on faire autrement ?

Oui. Une autre orientation du financement de la protection sociale, de la Sécurité sociale est possible. Nous proposons une protection sociale solidaire. Il faut un engagement sur l'augmentation des salaires, le développement de l'emploi qualifié. Il faut rappeler quelques chiffres :

100 000 chômeurs en moins, cela représente 1,9 milliard d'euros de recettes nouvelles dont 0,8 milliards pour les retraites, d'où l'urgence de la construction d'un nouveau système visant à sécuriser et à développer l'emploi et la formation.

- 1 % de masse salariale en plus, cela représente 2,5 milliards d'euros de recettes nouvelles pour la Sécurité sociale dont 1 milliard pour les retraites. D'où l'urgence des luttes pour relever les salaires dans la valeur ajoutée.

- 1 point de croissance du PIB représente 2,5 milliards de ressources supplémentaires pour la Sécurité sociale.

Nous proposons une modulation et un accroissement des cotisations employeur en fonction des choix de gestion, en particulier du rapport entre les salaires et la valeur ajoutée, ainsi les entreprises qui réduisent cette part seraient assujet-

ties à des taux de cotisation beaucoup plus lourds. L'objectif étant de refonder le financement à partir du développement des cotisations sociales.

C'est au coût du capital qu'il faut s'attaquer et non au dit coût du travail.

Il faut s'attaquer à la montée des prélèvements financiers du capital au détriment des prélèvements sociaux, des dépenses sociales et des salaires. Pour ce faire et pour répondre à l'urgence du financement des nouveaux besoins sociaux, nous proposons une nouvelle cotisation sur les revenus financiers des entreprises et des banques.

Ceux-ci ne sont pas soumis aux contributions sociales et se développent contre l'emploi et la croissance réelle.

Ainsi sur une base de revenus financiers de 319 milliards d'euros en 2011, on pourrait dégager, en les soumettant aux taux actuels de la cotisation patronale:

- 41 milliards pour la maladie (13,1%)
- 30 milliards pour la retraite (9,9%)
- 17 milliards pour la famille (5,4%)

